



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 36747

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le programme Erasmus. Il semblerait en effet que les difficultés économiques et le manque de correspondance des diplômes freinent les échanges universitaires. Sur les 31 millions d'étudiants de l'Europe des 27, seuls quelques 500 000 d'entre eux étudient chaque année à l'étranger, soit au travers du programme Erasmus (160 000 étudiants pour 2007) ou bien dans le cadre de programmes binationaux. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position sur la mobilité étudiante en Europe.

## Texte de la réponse

La mobilité des étudiants en Europe est essentielle pour construire un réel espace européen de l'enseignement supérieur qui soit attractif vis-à-vis du reste du monde. Son développement constitue une priorité majeure pour la France. Cette volonté a conduit la France à plaider fortement pour intensifier les échanges d'étudiants au titre d'Erasmus, dans le cadre du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Ce programme, adopté pour la période 2007-2013, a ainsi fixé l'objectif de 3 millions d'étudiants Erasmus en 2012. Outre le nouveau programme Erasmus Mundus II, adopté pour la période 2009-2013, qui offre de nouvelles perspectives pour la mobilité des étudiants européens notamment, la Présidence française de l'Union européenne a souhaité imprimer un développement plus ambitieux à la mobilité en Europe. Aussi, afin de faire de toute période de mobilité la règle et non plus l'exception, la France est à l'initiative des conclusions sur la mobilité des jeunes, adoptées lors du Conseil de l'éducation du 21 novembre 2008. L'objectif majeur retenu est de permettre, au-delà de 2013, à tout étudiant d'effectuer une période d'étude, de formation ou de stage à l'étranger. Dans cette perspective, les établissements d'enseignement supérieur sont encouragés à faire de ces périodes de mobilité une composante de leur cursus de premier ou de second cycle. Au plan national, soucieuse de renforcer la démocratisation de la mobilité pour favoriser les séjours universitaires à l'étranger, au profit du plus grand nombre d'étudiants, la ministre de l'enseignement supérieur a retenu, dans le cadre du chantier sur la vie étudiante qu'elle a impulsé, le doublement du nombre d'étudiants bénéficiaires des bourses de mobilité, soit un objectif à terme de 30 000 étudiants aidés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36747

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 décembre 2008, page 10345

**Réponse publiée le** : 3 février 2009, page 1113